ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISE 6°

D'après la circulaire n°2011-118 du 27 juillet 2011.

« A leur entrée au collège, certains élèves ont encore des acquis fragiles, d'autres sont désireux d'approfondir leurs savoirs et leurs savoir-faire. Tous ont encore besoin de dispositifs d'aide adaptés à leur profil, étroitement articulés au travail conduit à l'école, qui doivent pouvoir commencer dès leur entrée en sixième ».

A la maison, tous les élèves n'ont pas la possibilité d'être aidés dans leur travail. C'est pourquoi, dans l'emploi du temps des 6°, il existe des heures d'AP.

Que fait-on en AP?

Il y aura quelques heures de méthodologie pour toute la classe.

En début d'année, par exemple, on parlera des méthodes les plus efficaces pour ne pas oublier ses affaires ou ne pas oublier de faire un travail (donc on parlera de la préparation du cartable, de la manière de tenir son agenda, de la façon de ne pas se tromper pour les cours qui ont lieu une semaine sur deux ...).

En dehors de ces heures de méthodologie, en aide on pourra:

- -Faire son travail personnel seul,
- -Travailler par deux n'importe quelle matière (un élève plus à l'aise aide un élève qui n'a pas bien compris),
- -Rattraper les cours après une absence grâce à l'aide d'un camarade ...

L'accompagnateur qui se trouve dans la salle pourra apporter une aide aux élèves qui le demandent:

- -Explication d'un exercice,
- -Explication d'une partie de cours,
- -Aide pour une meilleure organisation (éviter les oublis, répartir son travail sur la semaine, préparation des DS ...,
- -Aide pour essayer d'améliorer l'apprentissage des leçons.